

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1126

présenté par
M. Brindeau, Mme Thill et Mme Six

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« déclaration »

le mot :

« autorisation ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec ceux déposés à l'article 14.